

Interview de la présidente de l'association Martine Hoffmann concernant le projet de loi sur la récidive
Diffusion le 17/11/2009 sur France Bleu

Ce projet est –il satisfaisant ?

Tt d'abord je tiens à vous préciser que je vais parler de ce sujet uniquement pour les personnes reconnues coupables de crimes graves contre les personnes
Ce projet ressort des cartons après le viol et le meurtre de Mme Hodeau par un récidiviste
Il avait été préparé suite à la censure partielle de la « rétention de sureté » cette dernière ne pouvant s'appliquer que dans 15 ans
J'ai peur que ce ne soit encore un effet de manche.

Dans ce projet on nous parle de surveillance accrue alors que notre société n'en a pas les moyens :
Cette semaine j'ai vu un reportage ou le multirécidiviste expliquait qu'il avait vu son juge d'application des peines 2 mois après sa sortie !
Les magistrats parlent d'ailleurs de « mille feuille juridique illisible » pour cette nouvelle loi
Autre moyen de surveillance : les maires pourraient être informés de la présence dans leur commune de condamné pour faits graves, que va faire un maire : il pourra tout juste éviter que l'individu fasse du bénévolat dans les écoles ou dans une association.
En France aujourd'hui, il faudrait en priorité que les auteurs de crimes sur personnes ne bénéficient d'aucune remise de peine, c'est d'ailleurs une proposition de l'UMP Frederic Lefebvre, il faudrait également réfléchir sérieusement au cumul des peines.
Ce sont 2 points qui reconnaîtraient les victimes et qui ne coûterait rien à notre société, contrairement au projet actuel qui encore une fois ne sera pas appliqué par manque de moyen j'en ai bien peur.

La castration chimique ?

Les députés ont prévu de sanctionner par une nouvelle peine de prison les condamnés qui à la fin de leur peine refuseraient la castration chimique.
Croyez vous sérieusement que la majorité des condamnés va refuser ?
Ensuite le médecin traitant devra informer les juges si il y a arrêt du traitement, nous savons tous que ces individus sont des manipulateurs, il leur sera facile de faire croire a leur médecin kil continuent le traitement, s'ils récidivent on pourra tjrs incriminer le médecin

Sur la castration elle-même, des expériences chez nos voisins nous montrent que la castration chimique n'a d'utilité que chez des individus qui ont des pulsions et que cela ne sert à rien dans un grand nombre de cas
En France on veut l'appliquer à tous, vous savez ce qui me fait le plus peur dans cette solution ? Je vais être un peu crue
C'est que l'agresseur incapables d'arriver à ses fins (le viol) torture et tue sa victime faute d'en tirer une satisfaction plus habituelle pour lui

Aujourd'hui le rôle de l'association ?

Le rôle premier reste le soutien à la famille de Julie, mais il est devenu , surtout grâce à Françoise Sharsch, la maman de Julie une force de proposition, de vigilance, et d'exigence sur 4 points :

1. la prescription de l'Action Publique en matière criminelle,
2. la garde à vue dans le cadre d'affaires criminelles d'une particulière gravité,
3. la confusion des peines en matière criminelle,
4. les modalités d'exécution des peines criminelles.

Je voudrai terminer par un point important pour le public qui nous écoute :

Ne croyez pas aux chiffres sur le taux de récidive que nous donne certains, il serait en France d'environ 1 à 2 %, ils sont très sous estimé, parce kils ne tiennent pas compte :

lerement des récidives dont l'auteur a été condamné avant 1984, avant cette date le viol n'était pas un crime

2emement la plupart des viols sont jugés en correctionnelle plutôt qu'aux assises

Pour finir ces chiffres ne tiennent pas comptent des violences sexuelles autres que le viol
On peut avoir une idée précise de ce chiffre en examinant les rares études internationales qui incluent les 3 points précités, il serait aujourd'hui de 24% environ